

Sujet : succession Gacond

De : Voirol Pierre - OIIS <Pierre.Voirol@ne.ch>

Date : 19.12.2016 à 10:50

Pour : "chantalperret@hotmail.com" <chantalperret@hotmail.com>

Madame,

Recevez, en pièces jointes, les documents demandés, suite à votre téléphone de ce jour.

Meilleures salutations.

Pierre Voirol

Expert fiscal



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département des finances et de la santé

Services des contributions

Entité taxation des dossiers spécifiques

Rue Docteur-Coullery 5

2301 La Chaux-de-Fonds

T +41 32 889 45 95

www.ne.ch/impots

— Pièces jointes : —

1079-Gacond-déclaration-2007.pdf

224 Ko

Recu le 14 SEP. 2007

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DECLARATION POUR L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DES FINANCES
SERVICE DES CONTRIBUTIONS
OFFICE DES IMPOTS, IMMOBILIERS ET
DE SUCCESSION

Maître
Marc LORENZ
Rue du Trésor No 9
2001 Neuchâtel 1

N/REF. : 2007/1079

**Ce document n'a été transmis à Mme PERRET à sa
demande expresse, qu'en date du 19 décembre 2016.
De par sa nullité, ce sont toutes les mesures prises qui
sont caduques.**

Voir page 7 du fichier

La Chaux-de-Fonds, le 10 septembre 2007

Déclaration à renvoyer, dûment remplie et signée, à l'office des impôts immobiliers et de succession,
rue du Docteur-Coullery 5, 2300 La Chaux-de-Fonds (tél. 032/889 64 29, fax 032/889 60 73,
e-mail : succession@ne.ch), jusqu'au 25.10.2007.

Au cas où vous auriez des difficultés pour remplir ce document ou si vous souhaitez avoir
des renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter par téléphone
ou prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat.

Situation du défunt/de la défunte

Défunt(e) :

Prénom(s) et nom(s) : Jacques André GACOND
Lieu d'origine : Neuchâtel et Provence/VD
(pour les étrangers, pays d'origine)
Date de naissance : 19.11.1932
Etat civil : marié(e)
Domicile : Louis-d'Orléans 16 2000 Neuchâtel
Décédé(e) le : 19.07.2007

Existe-t-il un testament ou un pacte successoral ?

☒ oui ☐ non
Neuchâtel

Le document a été remis le *20.8.07* au Greffe du tribunal de district de

Le défunt/la défunte était-il (elle) marié(e) à la date du décès ?

☒ oui ☐ non

Si oui, veuillez remplir les rubriques ci-dessous :

Date du mariage civil du défunt(e) : *18.07.1957*

Existe-t-il un contrat de mariage ?

☐ oui ☒ non

Si oui, lequel ?

Dans l'affirmative, veuillez joindre une copie du contrat de mariage.

Conjoint prédécédé ?

☐ oui ☒ non

Si oui, veuillez remplir les rubriques ci-dessous :

Date du décès du conjoint prédécédé :

Domicile légal du conjoint prédécédé :

La succession du conjoint prédécédé a-t-elle été partagée ?

☐ oui ☐ non

Fortune à la date du décès

L'énumération de l'actif et du passif doit comprendre tous les biens du défunt au moment du décès et **également ceux de son conjoint s'il était marié**. Les immeubles sont comptés à leur valeur cadastrale. Les autres biens sont estimés à leur valeur au jour du décès. Pour les points 3b, 3f, 9, 10, 11 et 14 de l'actif et 1, 2 et 3 du passif, **vous voudrez bien joindre en annexe une attestation au jour du décès. Ce document doit mentionner, pour chaque compte, dossier titres et dette, le montant et les intérêts courus.**

ACTIF

Montants arrondis
au Fr. inférieur

1. Immeubles neuchâtelois

- a) Estimation cadastrale
- b) Part au fonds de rénovation (PPE)

1362700.-

2. Immeubles hors canton et/ou à l'étranger, estimation cadastrale (canton, pays) (avec titularité de propriété exacte + genèse de ce bien immobilier : acquêt ou héritage)

129600.-
~~162000.-~~

EC 162000.- au usure de chalet EC 162000.-
(tous 1/2) et 2/ au nom du défunt (héritage)
dowson

3. Numéraire

- a) Espèces (billets de banque et métaux précieux)
- b) CCP
- c) AVS rente mensuelle de Fr. (versée le)
(si elle ne figure pas déjà sous une autre rubrique)
- d) Rente 2ème pilier de Fr. (versée le)
(si elle ne figure pas déjà sous une autre rubrique, joindre justificatifs)
- e) Remboursement de la caisse maladie après le décès
- f) Prestations salariales finales (13ème salaire, vacances, heures supplémentaires, etc.)
- g) Salaire (s'il ne figure pas déjà sous une autre rubrique, versé le)
- h) Acomptes d'impôts (avant décès)

-
-
-
-
-
-
-
13028.-

4. Biens mobiliers (à estimer à leur valeur vénale)

- a) Argenterie
- b) Bijoux
- c) Collection (monnaies, timbres, etc.)
- d) Œuvre d'art (tableaux, pendules, antiquités, etc.)
- e) Valeur d'assurance du mobilier de ménage Fr.

AM

5. Véhicules, bateau, etc. (joindre photocopie du permis de circulation, kilomètres au jour du décès)

2000.-

6. Exploitation agricole (bétail, matériel et machines agricoles, stock fourrage et paye du lait)

-

7. Entreprises commerciales et industrielles, selon bilan

-

ACTIF

Montants arrondis
au Fr. inférieur

8. Prêts à des tiers, etc.

au fil Cynl

Intérêts courus à la date du décès

80'000. —

9. Titres et valeurs mobilières de toutes natures, (livrets d'épargne, avoirs en comptes-courants, obligations de caisse, parts sociales, actions, emprunts par obligations, bons de jouissance, etc.)

Intérêts courus à la date du décès

231'627.75
4'683.75

10. Impôt anticipé à récupérer

11. Part à des indivisions, successions non partagées, etc.

Nom de l'hoirie :

PM

12. Avances d'hoiries, donations

13. Assurances sur la vie, rente viagère, (joindre justificatifs)

Indications des bénéficiaires :

Montants versés selon décompte :

Valeur de rachat :

14. Autres éléments actifs

TOTAL ACTIF

1823'185.45

PASSIF

(Les déductions sans pièces justificatives ne seront pas prises en considération)

1. Dettes hypothécaires

Intérêts courus à la date du décès

27'000. —
15'600.75

2. Autres dettes

3. Factures courantes dues au décès (selon annexe ou décompte détaillé), à l'exception des frais funéraires (forfait de Fr. 7'500.— déduit sur page suivante) et divers y-c impôts VD

4. Factures caisse maladie (joindre justificatifs, décompte)

5. Impôts au jour du décès (Etat, Commune et Confédération) x

6.

7.

TOTAL PASSIF

452'875.75
4'000. —
23'100. —

303'185.45

Défunt(e) seul(e) (ne pas remplir si le défunt était marié)

Total actif

/ Total passif

/ Frais funéraires

- 7'500.—

ACTIF NET DE LA SUCCESSION

Défunt(e) marié(e) - Démêlement des biens

(ne pas remplir si le défunt était célibataire, veuf, divorcé ou séparé)

A. Biens propres du défunt/ de la défunte

(au début du mariage, ou reçu à titre gratuit notamment par héritage ou donation, pendant le mariage)

Montants arrondis
au Fr. inférieur

Dates, libellés, comptes bancaires ou affectation

Héritage parents

(père 1257/65) selon convention

de partage du 24.4.66

(mère 585/1955)

au mariage en capital

Immeuble Gnyon (VD)

13665.—

12200.—

5000.—

7200.—

Sous-total

33565.—

B. Biens propres du conjoint survivant

(au début du mariage, ou reçu à titre gratuit notamment par héritage ou donation, pendant le mariage)

Dates, libellés, comptes bancaires ou affectation

au mariage, en capital

5000.—

Sous-total

5000.—

A. Acquêts du défunt/ de la défunte

(biens acquis à titre onéreux pendant le mariage, produit du travail, revenus des biens propres)

Montants arrondis
au Fr. inférieur

Libellés

.....
.....

1/
2

Sous-total

.....

B. Acquêts du conjoint survivant

(biens acquis à titre onéreux pendant le mariage, produit du travail, revenus des biens propres)

Libellés

.....
.....

1/
2

Sous-total

.....

TOTAL152000.-**Calcul de l'actif net de la succession**

Biens propres du défunt/ de la défunte

335650.-

Sa part à ses acquêts (50%)

587675.-

Sa part aux acquêts du conjoint survivant (50%)

.....

J. Frais funéraires

- 7'500.-**ACTIF NET DE LA SUCCESSION**917825.-

NE + VD
NE selon couple de
rép.

Héritier(s) et légataire(s)Nom, prénom et adresse **complète** des héritiers et légatairesLien de parenté
avec le/la défunt(e)

1. le conjoint survivant pour
l'usufruit (76 ans)

Nom, prénom et adresse complète des héritiers et légataires

Lien de parenté
avec le/la défunt(e)

2 les Enfants issus du mariage
a) Claude PERRET-GACOND,
CP 371 1211 Genève
b) Cyril GACOND, Marche 6
1820 Moudon
c) Margali STEZZI-GACOND,
Chemin du Ravier 8, 2065 Saignes

filles
fils
fille

La ou les personnes soussignées attestent avoir rempli cette déclaration complètement et conformément à la vérité.

Nom

Prénom

Adresse

Claude BUGNON était un ami de jeunesse de
Jacques et Muriel GACOND et était mandaté pour
remplir les déclarations fiscales du couple GACOND.
Il a fait l'objet d'une plainte pénale pour soustraction
fiscale

Claude BUGNON confirme dans le PV d'audition
du 23.11.2018 (ligne 328), que c'est lui-même
qui a signé la Déclaration pour l'impôt sur les
successions, datée du 10.09.2007, rendant
ainsi cette déclaration invalide !

☑ privé

☑ prof.

E-mail

Lieu et date

Neuchâtel

3 mois plus tard, le 4.12.2007, c'est lui qui a
dressé l'inventaire successoral à la place du
fisc neuchâtelois, sans aucune fonction officielle.

Signature

P.p. / Mme M. Gacond

Signature C. BUGNON

Le mandataire désire-t-il recevoir les documents (notification et facture) ?

☐ oui

☐ non

Le mandataire désire-t-il recevoir une copie des documents ?

☐ oui

☐ non

Explications

Dans le canton de Neuchâtel, il est perçu un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs. Le taux de l'impôt est déterminé en fonction du lien de parenté entre le défunt et le bénéficiaire (art. 23 de la loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs).

Lorsque le défunt/la défunte était marié(e), il convient de procéder au démêlement des biens (dissociation des patrimoines) selon le statut des époux quant à leurs biens. Si les époux n'ont pas conclu un contrat de mariage, ils sont placés sous le régime ordinaire de la participation aux acquêts; chaque époux garde la propriété de ses biens propres, mais participe aux biens acquis à titre onéreux par l'autre époux pendant le mariage.

Si les époux ont conclu un contrat de mariage, le démêlement des biens s'opère selon le régime conventionnel choisi de la communauté de biens ou de la séparation de biens.

Sont réservés les cas où le régime de la séparation de biens s'est substitué d'autorité au régime existant.

Cette déclaration va permettre, à l'office des impôts immobiliers et de succession, d'établir l'inventaire juridique de la fortune du défunt au jour du décès. Au cas où les renseignements indiqués dans cette déclaration ne permettraient pas de procéder à la taxation de la succession, les collaborateurs prendront directement contact avec les héritiers ou la personne chargée de l'administration de la succession pour convenir d'un rendez-vous ou simplement demander des renseignements complémentaires.



DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE
DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES
SERVICE DES CONTRIBUTIONS
OFFICE DES IMPÔTS IMMOBILIERS ET
DE SUCCESSION

N. REF.: 2007/1079 144539

Inventaire de succession

Cet inventaire a été dressé le 4 décembre 2007 par l'office des impôts immobiliers et de succession en présence de
Monsieur Claude BUGNON, chemin des Trois-Portes 65, 2000 Neuchâtel

L'inventaire a été fait :
en d'autres lieux

2000 Neuchâtel

Fonctionnaire chargé de l'inventaire :
M. MATTHEY

Situation du défunt / de la défunte

Prénom et nom : Jacques André GACOND
Lieu d'origine : Neuchâtel et Provence/VD
Date de naissance : 19 novembre 1932
Etat civil : marié(e)
Date du mariage : 18 juillet 1957
Régime matrimonial : participation aux acquêts
Domicile : rue Louis-d'Orléans 16
2000 Neuchâtel
Décédé(e) le : 19 juillet 2007
Testament remis le : 20 août 2007 au greffe du Tribunal du district de : Neuchâtel

Vente n° 1070
C. Bugnon
le 22.12.2007

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES
SERVICE DES CONTRIBUTIONS
OFFICE DES IMPÔTS IMMOBILIERS ET
DE SUCCESSION

N. REF.: 2007/1070 144539

Inventaire de succession

Cet inventaire a été dressé le 4 décembre 2007, par l'office des impôts immobiliers et de succession en présence de
Monsieur Claude BUGNON, chemin des Trois-Portes 65, 2000 Neuchâtel

L'inventaire a été fait :
en d'autres lieux

2000 Neuchâtel

Fonctionnaire chargé de l'inventaire :
M. MATTHEY

Situation du défunt / de la défunte

Prénom et nom : Jacques André GACOND
Lieu d'origine : Neuchâtel et Provence/VD
Date de naissance : 19 novembre 1932
Etat civil : marié(e)
Date du mariage : 18 juillet 1957
Régime matrimonial : participation aux acquêts
Domicile : rue Louis-d'Orléans 16
2000 Neuchâtel
Décédé(e) le : 19 juillet 2007
Testament remis le : 20 août 2007

au greffe du Tribunal du district de : Neuchâtel

Fortune à la date du décès

Descriptif	biens propres défunt	acquêts défunt	acquêts survivant	biens propres survivant
ACTIF				
Immeubles sis au cadastre de Neuchâtel, au nom du défunt, en nature de maison familiale, de garage et de locatif	0.00	1'362'000.00 ✓	0.00	0.00
Immeuble sis au cadastre de Coffrane, au nom du défunt, en nature de forêt	0.00	700.00	0.00	0.00
Immeuble sis au cadastre de Gryon (VD) au nom du défunt, en nature de chalet et terrain (EC VD Fr. 162'000.00 - taux IFD 80%)	0.00	129'600.00 ✓	0.00	0.00
Acomptes impôts 2007	0.00	13'028.00 ✓	0.00	0.00
Automobile AUDI 4 (1997) estimation	0.00	2'000.00	0.00	0.00
Prêt consenti au fils Cyril, valeur décès	0.00	80'000.00 ✓	0.00	0.00
Titres et c/c (2) sous dossier BCN no U 350149.24, au nom du défunt, valeur décès selon relevé en capital	0.00	196'437.15	0.00	0.00
Intérêts courus sur titres	0.00	4'565.15	0.00	0.00
c/c BCN no T 107526.05, au nom du défunt, valeur décès	0.00	34'730.60	0.00	0.00
Intérêts courus	0.00	124.55	0.00	0.00
Créance du défunt sur les biens d'acquêts à valoir à titre de biens propres = au mariage en capital Fr. 5'000.00, héritage paternel en 1965, selon convention de partage du 24.4.1966 Fr. 136'650.00, immeuble de Gryon (VD) Fr. 72'000.00, héritage maternel en 1999 Fr. 122'000.00, au total	335'650.00	0.00	0.00	0.00
Contrevaleur (voir ci-dessus)	0.00	-335'650.00	0.00	0.00
Créance de l'épouse sur les biens d'acquêts à valoir à titre de biens propres = au mariage en capital	0.00	0.00	0.00	5'000.00
Contrevaleur (voir ci-dessus)	0.00	-5'000.00	0.00	0.00
PASSIF				
Dette hypothécaire BCN no U 107526.06 au nom du défunt Fr. 250'000.00 + Fr. 20'000.00, au total	0.00	-270'000.00	0.00	0.00
Intérêts courus	0.00	-1'560.70	0.00	0.00
Frais médicaux à charge, env.	0.00	-4'000.00	0.00	0.00
Prorata impôts 2007 Etat Communes IFD, env.	0.00	-23'100.00	0.00	0.00
Forfait pompes funèbres et frais consécutifs au décès	-7'500.00	0.00	0.00	0.00

Factures courantes dues au décès, impôts (VD) etc	0.00	-4'524.75	0.00	0.00
Total	328'150.00	1'179'350.00	0.00	5'000.00

Biens propres nets du défunt(e)	328'150.00
Part aux acquêts du défunt(e)	589'675.00
Part aux acquêts du conjoint(e)	0.00
/. Actif hors canton	107'681.00
Actif net de succession	810'144.00

Héritier(s) et légataire(s)

héritier(e) légal(e) et institué(e)

Muriel France Hélène GACOND née Tzaut conjoint survivant
rue Louis-d'Orléans 16
2000 Neuchâtel

pour l'usufruit selon article 473 du CCS, valeur capitalisée
Fr. 810'144.00 (NE) x 3,25% = Fr. 26'329.70 x coeff.
St/Sch. (76 ans) 11,29 = Fr. 297'262.00

297'262.00

Chantal PERRET née Gacond fille
case postale 371
1211 Genève

pour 1/3 en nue-propriété (NE) 170'960.65

Cyril GACOND fils
Marché 6
1820 Montreux

pour 1/3 en nue-propriété (NE) 170'960.65

Magali GHEZZI née Gacond fille
chemin du Placieux 8
2065 Savagnier

pour 1/3 en nue-propriété (NE) 170'960.70

[Handwritten signature]

Succession GACOND Jacques André dossier no 1079 en 2007

Actif

Actif mobilier NE	Fr.	265'967.75
Actif immobilier NE	Fr.	681'350.00
Actif immobilier hors canton	Fr.	129'600.00
Actif brut NE-hors canton	Fr.	<u>1'076'917.75</u>

Passif

Passif chirographaire et	Fr.	
Dette hypothécaire	Fr.	159'092.75
Passif total	Fr.	<u>159'092.75</u>

Détermination de l'actif pour la répartition des dettes

Coefficient de répartition NE :	80%		
Actif immobilier NE	Fr.	545'080.00	
Actif mobilier NE	Fr.	265'967.75	
Actif brut NE	Fr.	811'047.75	soit le 86.222%

Coefficient de répartition hors canton :	100%		
Actif immobilier hors canton	Fr.	129'600.00	
Actif brut hors canton	Fr.	129'600.00	soit le 13.778%
Actif brut NE et hors canton	Fr.	<u>940'647.75</u>	soit le 100.000%

Actif net neuchâtelois

Actif brut NE	Fr.	947'317.75	
/, part proportionnelle du passif	Fr.	137'173.36	86.222%
Actif net neuchâtelois	Fr.	<u>810'144.39</u>	

Actif net hors canton

Actif brut hors canton	Fr.	129'600.00	
/, part proportionnelle du passif	Fr.	21'919.39	13.778%
Actif net hors canton	Fr.	<u>107'680.61</u>	

Actif net total	Fr.	917'825.00	100.000%
Actif net NE	Fr.	810'144.00	88.268%
Actif hors canton	Fr.	107'681.00	11.732%

Montant de la déduction (art. 22)	Fr.	44'133.00	88.268%
-----------------------------------	-----	-----------	---------

Formule d'information de la Conférence
des fonctionnaires fiscaux d'Etat

M2

Expéditeur / Date / Tél. du collaborateur

M. MATTHEY

Office des impôts immobiliers et de succession

Rue du Docteur Coullery 5

2300 La Chaux-de-Fonds

032 889 6429

La Chaux-de-Fonds, le 18 décembre 2007

Dévolution de fortune / succession

Personne contribuable fille

Destinataire

Madame

PERRET née Gacond Chantal

case postale 371

1211 Genève

Administration fiscale cantonale

Rue du Stand 26

Case postale 3937

1211 Genève 3

No de réf / No AVS

2007/1079

Cette personne a reçu, comme part héréditaire : 170'960.65

Part de la personne prénommée dans la succession : voir annexe

Date de la dévolution de fortune (jour du décès, s'il s'agit d'une succession) : 19.07.2007

Défunt Monsieur GACOND Jacques André à 2000 Neuchâtel

En cas de contestation, prière de nous avertir

Formule d'information de la Conférence
des fonctionnaires fiscaux d'Etat

M2

Expéditeur / Date / Tél. du collaborateur

M. MATTHEY

Office des impôts immobiliers et de succession

Rue du Docteur Coullery 5

2300 La Chaux-de-Fonds

032 889 6429

La Chaux-de-Fonds, le 18 décembre 2007

Dévolution de fortune / succession

Personne contribuable fils

Destinataire

Monsieur

GACOND Cyril

Marché 6

1820 Montreux

Administration cantonale des impôts

Route de Berne 46

1014 Lausanne

No de réf / No AVS

2007/1079

Cette personne a reçu, comme part héréditaire : 170'960.65

Part de la personne prénommée dans la succession : voir annexe

Date de la dévolution de fortune (jour du décès, s'il s'agit d'une succession) : 19.07.2007

Défunt Monsieur GACOND Jacques André à 2000 Neuchâtel

En cas de contestation, prière de nous avertir

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES
SERVICE DES CONTRIBUTIONS
OFFICE DES IMPÔTS IMMOBILIERS ET
DE SUCCESSION

Greffe du Tribunal du district de Neuchâtel
Hotel de Ville
Case postale 3173
2001 Neuchâtel 1

N. REF.: 2007/1079

La Chaux-de-Fonds, le 18 décembre 2007

Avis au greffe du tribunal de district

Décès : Monsieur Jacques André GACOND

Né(e) le 19 novembre 1932

Domicile : Neuchâtel

Décédé(e) le 19 juillet 2007

Actif net : Fr. 917'825

Mandataire : Monsieur Claude BUGNON

chemin des Trois-Portes 65
2000 Neuchâtel

Office des impôts immobiliers et de succession

A. M. Steiner

La Chaux-de-Fonds, le 18 décembre 2007

Office des impôts immobiliers et de succession

